



BILAN D'ACTIVITÉS 2023



Table des matières

| | |
|--|----|
| COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PECHE DU CANTAL | 3 |
| MOT D'ACCEUIL DU PRESIDENT FEDERAL | 10 |
| RAPPORT MORAL DU PRESIDENT FEDERAL..... | 11 |
| BILAN FINANCIER..... | 21 |
| DIAPORAMA DE PRESENTATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE..... | 27 |

Le bilan d'activités est consultable en ligne sur le site de la Fédération :
https://www.cantal-peche.com/bilan-activite-federation-peche-cantal-15_fr.html

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PECHE DU CANTAL DU 5 AVRIL 2024 A AURILLAC

REDACTEURS : KIPIEL CHRISTOPHE – MARC GEORGER

Accueil des participants à 17h30 (+ émargement administrateurs FD15 – Présidents AAPPMA et délégués AAPPMA)

Retard d'ouverture de l'assemblée suite à un incident technique (des personnes étaient bloquées dans l'ascenseur).

Début de séance à 18h40

En ouverture de séance, parole est donnée au Président de l'AAPPMA d'AURILLAC (Mr DECADI) qui accueille sur son territoire l'assemblée générale de la FD15 pour cette année 2024. Il annonce au cours de son allocution :

- l'ouverture du plan d'eau de Lescudilliers (nommé plan d'eau de la fraternité), à la pratique de la pêche ;
- la signature du Contrat Territorial Cère amont (pour une valeur de 33 millions d'euros)

A la suite de cette intervention, Mr Marc GEORGER, président de la FD15, prend la parole afin de procéder à l'appel des personnes invitées (voir mot d'accueil joint).

Il remercie ensuite, par leur présence, les participants à cette AG :

- élus du bassin d'Aurillac ;
- vice-Président de la CABA (M. DELAMAIDE) ;
- secrétaire général de la Préfecture (M. DEMAI) ;
- représentants des hébergements vacances (gîte de France et Clévacances) ;
- représentant de la DDT
- membres d'AAPPMA du département
- aux membres de la FD15
- aux Présidents de FD19 ET 63 ainsi qu'au Vice-président de la FD de la Lozère
- au cabinet comptable Inoliance représenté par M. GUILLEM
- à M. SEMETEYS, commissaire aux comptes
- à la représentante d'EDF (Mme DIOT) pour le GEH Dordogne et Lot-Truyère
- à GROUPAMA représenté par M. ALAZARD
- à M. FAURE Président du CD15 et représentant M. VAUQUIEZ pour la région AURA...

1- RAPPORT MORAL 2023 (Voir rapport moral joint)

En préambule, le président de la FD15 demande à valider le compte-rendu de l'AG de la FD 15 (en date du 16/04/23). Il le soumet au vote : il est validé à l'unanimité par les votants présents.

Rapport Moral 2023

Il poursuit son intervention par un discours d'ouverture dans lequel il aborde différents points :

- il rappelle le poids de la pêche dans le département : 1^{ère} association du département en nombre d'adhérents (cf : 12 417 cartes de pêche vendues en 2023) ;
- il rappelle la fragilité des milieux aquatiques de plus en plus soumis aux atteintes climatiques et à la pression des activités humaines ;
- il insiste sur la nécessaire vigilance à apporter à ces milieux, voire parfois une nécessaire protection à mettre en place pour transmettre aux jeunes générations un patrimoine naturel à très haute valeur ;
- il recentre le poids de notre FD à l'échelle nationale : c'est une petite Fédération qui doit composer avec des moyens limités ;
- il dresse un bref bilan des principales actions réalisées par la FD15 : structuration des réseaux de suivis IPR et thermie ; projets d'acquisition foncière ; stratégie des aires protégées ; révision du PDPG ; promotion et

développement du loisir pêche (APN ; projets Phare-Région ; parcours labélisés ; valorisation de la section pêche du collège de Massiac ; présence aux salons...)

- il aborde des sujets relatifs aux infractions et atteintes aux milieux et à la surveillance : pollution de l'Ander (signature d'une fiducie) ; signature d'une convention à l'échelle nationale entre FNPF et Gendarmerie Nationale.

- il évoque les problématiques relatives à la gestion de l'eau : la question du partage équitable de la ressource en eau ; l'impact des sécheresses ; l'importance d'une prise de conscience rapide du rôle fondamental des zones humides et de la nécessaire protection de ces dernières ; le risque environnemental lié au développement à venir des retenues collinaires ; le développement des cyanobactéries dans de nombreux plans d'eau du Département...

- il s'inquiète d'un potentiel développement de la micro-électricité, soulignant que le Département a déjà payé un lourd tribut face à ce type d'aménagement ;

- enfin il s'inquiète des attaques récurrentes d'associations de la « cause animale » à l'encontre des pratiques de la pêche et de la chasse. Il s'inquiète du fort travail de lobbying que ces associations mènent auprès des élus.

Il conclut son discours en rappelant une nouvelle fois, le poids économique et le rôle social importants du monde de la pêche pour le territoire.

Pour conclure, le président de la FD15 soumet au vote le rapport moral 2023 à l'AG de la FD15 : validation par tous les votants présents ce jour à l'unanimité

2- RAPPORT FINANCIER (exercice 2023)

• Intervention de la trésorière fédérale (Mme S. MADELAINE) :

→ Bilan des ventes de cartes de pêche : 12 417 cartes vendues (légère hausse par rapport à 2022 : 12 367)

→ Analyse des documents de synthèse sur la pêche dans le Cantal :

- 2 pics de vente sur l'année 2023 : 1 en Mars (ouverture en 1^{ère} catégorie) et 1 en Juillet/Août (lié à la fréquentation touristique) ;

- l'âge médian des pêcheurs (43 ans) révèle une fréquentation d'un public plutôt jeune pour cette activité de pleine nature.

→ Bilan financier : il est à l'équilibre pour cet exercice 2023

→ Rappel des investissements réalisés par la FD15, en matériel et véhicules

Voir le document comptable fourni par le cabinet comptable.

• Description du document comptable réalisée par le cabinet comptable :

→ Montant des subventions attribuées à la FD15 en 2023 : 561 500€

Les ressources associatives sont issues pour 70% de subventions et pour 30% de cotisations

• Intervention du vérificateur aux comptes (Mr Faillès) :

Le contrôle des comptes a été réalisé le 04/03/24 en présence de Mr CHEMINAT, de Mme VARENNE, de la trésorière de la FD15 et du Président de la FD15.

• Intervention du commissaire aux comptes (M. SEMETEYS) : il réalise la lecture du rapport établi et établi la certification des comptes présentés.

A l'issue de cette dernière intervention, le rapport financier 2023 est soumis au vote pour validation : il est validé à l'unanimité par les votants présents ce jour

Intervention de M. FAURE :

Ayant d'autres obligations à honorer, Le Président du CD15 intervient avant son départ. Il développe les points suivants :

- l'intérêt que porte le Département sur la question de l'eau tant sur le plan environnemental, économique, qu'énergétique ;

- la gestion de l'assainissement (problème de tarification entre assainissement individuel et collectif) ;
- le renouvellement du soutien au monde de la pêche de la part du CD15 et de la Région AURA ;
- l'importance du soutien financier de la Région AURA auprès de la pêche et de la chasse.

Départ du Président du CD15 à l'issue de ce discours.

3- ACTIONS TECHNIQUES MENEES EN 2023 (voir présentation jointe)

→ **Présentation par Romain MAX et Agnès TRONCHE (responsables techniques), Floriane MARTIN (chargée de mission) :**

- Travaux menés par la FD15 portant sur la connaissance du milieu :

- les opérations de suivi et sauvetage des peuplements piscicoles : 80 opérations menées en 2023 dont 58 inventaires. Les informations collectées ont été traitées et analysées via le module « pêche électrique » du Web-PDPG.
- la formation d'un groupe de bénévoles d'AAPPMA pour l'acquisition d'une « habilitation électrique » : formation réalisée par un formateur de l'APAVE. Ce groupe formé (7 personnes en 2023), a désormais vocation à assister les techniciens de la FD15 lors d'opérations de pêche à l'électricité, dans tout le Département.
- le réseau de suivi de la thermie des cours d'eau : 39 stations installées en 2023. Les mesures réalisées participent à l'animation d'un réseau départemental de mesures (72 stations au total). Les autres acteurs participants, avec leurs moyens, à animer ce réseau sont variés : OFB ; CD15 ; les ententes Auze-Sumène, Cère amont, Maronne, Rhue ; Saint-Flour Communauté...
- la gestion de la ressource en eau : participation de la FD15 aux comités de gestion de la ressource ; réalisation d'un document de synthèse sur les assecs observés dans chaque AAPPMA (cartographie) ; participation de la FD15 aux échanges sur les nouveaux arrêtés Cadre Interdépartementaux (Lot – Dordogne – Alagnon) ; pêche de sauvetage...

- Les études spécifiques :

- le suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches sur le PNR des Volcans d'Auvergne : 10 stations prospectées en 2023 et présence identifiée sur 2 sites et 4 sites sur lesquels des relevés ADNe révèlent également une présence.
- étude, par géochimie des otolithes, de la contribution des affluents de la Rhue à la dynamique de la population de truites sur l'axe Rhue : en 2023 la FD15 a procédé à la collecte des otolithes (83 échantillons collectés) pour analyse. L'étude se poursuit en 2024.
- la stratégie nationale pour les aires protégées : l'Etat ambitionne d'enrayer la marche accélérée de perte globale de biodiversité. Chaque territoire doit définir pour cela des secteurs présentant une forte valeur environnementale à préserver. Dans le Cantal, la FD15 a ciblé 2 secteurs :
 - le bassin du Lagnon
 - le ruisseau de Marzes (BV Maronne)

Afin de réaliser une étude détaillée de ces secteurs, d'améliorer ses connaissances sur ces zones et de proposer des pistes d'actions et de préservations, un stagiaire (master 2) a été recruté au sein de la FD.

- l'accompagnement du schéma départemental des milieux aquatiques :
 - labellisation « rivières sauvages » : démarche visant à maintenir voire accroître la forte valeur environnementale de cours d'eau choisis ;
 - évaluation de la fonctionnalité des ouvrages de franchissements piscicoles sur le Mars à Vendes ;
 - élaboration d'un guide du riverain déclinant un certains nombres de bonnes pratiques à mettre en œuvre par les riverains d'un cours d'eau...
- la restauration des milieux aquatiques : diverses actions sont mises en œuvre sur le territoire cantalien :
 - une opération de création d'habitats piscicoles sur le lac de barrage de Lastiouilles ;
 - des projets d'acquisitions foncières via la Fondation des Pêcheurs et le CEN : 2 secteurs sont concernés, la montagne de la Chaubasse près d'Allanche et le Pré du Chau près de Collandres et des sources du Marilhou ;

- un accompagnement financier sur des projets de restauration des milieux aquatiques, portés par d'autres structures (Com-Com ; SIGAL...) ;
- participation à des échanges techniques sur des sujets portés par la compétence GEMAPI.
- la gestion des lacs de barrage :
 - élaboration de plans d'empoissonnement
 - instauration d'un dialogue avec EDF afin d'améliorer la gestion des marnages au printemps
 - projet d'aménagement de mises à l'eau

• La révision du PDPG :

Pour l'heure ce travail a permis de réaliser une caractérisation des contextes ; d'effectuer un diagnostic sur tout le territoire ; de définir des plans d'actions et de gestions piscicoles. En parallèle, des rencontres avec les divers partenaires techniques ont été réalisées et des rencontres auprès de chaque AAPPMA du département, sont en cours.

4- BILAN POLICE DE LA PECHE ET ATTEINTES AUX MILIEUX (voir présentation jointe)

→ **Présentation par Agnès TRONCHE (responsables techniques) et Michel SERRE (chargé de développement)**

a- bilan juridique et constats d'atteintes aux milieux :

- 16 affaires suivies par la FD15 en 2023 :
 - 3 jugements prononcés : 2 en faveur de la FD15 mais sans reconnaissance du préjudice écologique (en appel) et 1 requête auprès du tribunal administrative qui a été rejetée ;
 - 2 plaintes en cours suite à des pollution en 2021 et 2022
 - 4 classements sans suite après PV ou plainte. Une demande de copie des dossiers a été faite pour les 3 affaires ;
 - 2 dossiers en attente de retour du procureur ;
 - concernant la pollution de l'Ander (en 2017) et suite au jugement prononcé, la signature d'une convention fiduciaire a été réalisée ;
 - plusieurs signalement d'atteintes aux milieux auprès des services de l'Etat ou gestionnaire suite à des travaux ; la présence de dépôts ; des pollutions ; des débits non conformes.

b- police de la pêche :

- mission assurée par 2 chargés de développement de la FD15 et 25 gardes particuliers qui sont répartis sur 11 AAPPMA
- des tournées de surveillance communes entre chargés de développement de la FD et GPP sont organisées en 1^{ère} et 2nd catégorie.
- plus de 1500 contrôles ont été réalisés et peu d'infractions ont été relevées.
- une convention entre la FNPF et la gendarmerie Nationale a été signée. Elle doit désormais se décliner à l'échelle de chaque département.

5- BILAN PROMOTION / DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION 2023 (voir présentation jointe)

→ **Présentation par Jacques CHALIER (responsable développement)**

a- Promotion de l'activité pêche :

- annonce du recrutement d'un nouvel agent (M. DELAMAIDE T.) pour traiter une partie de la question « promotion »
- bilan des APN 2023 :
 - 12 APN Ados : 160 jeunes formés aux premières compétences du pêcheur

- 14 APN estivaux : 1235 participants sur 64,5 journées
 - 1 APN adulte : concerne le bassin Cère et Lot (15 adultes formés)
- Ces APN fonctionnent grâce aux diverses subventions des différents partenaires (Région AURA ; CD15 ; Agence de l'eau ; EDF ; SHEM...)

b- les partenariats avec les établissements scolaires :

- Lycée agricole Louis MALLET de Saint-Flour : Bac Pro « parcours environnement »
- Collège P. GALERY de Massiac : 1 section « pêche et étude des milieux aquatiques »
- réalisation d'animations au sein des écoles primaires menées par les bénévoles des AAPPMA locales (Riom-ès-Montagne ; Champs sur Tarentaine ; Bassin Célé...)
- réalisation d'animations au sein des centres de loisirs

c- la communication :

La communication se réalise sur différents supports :

- supports papier :
 - édition des flyers pour la réglementation pêche ; les campagnes d'inscription aux divers APN...
 - sur des magazines (FNPF ; ARPARA ; revues pêche...)
 - dans la presse ...
- supports numériques :
 - site internet de la FD
 - réseaux sociaux (Facebook ; Instagram ...)

d- événements halieutiques en 2023 :

- CTS
- Challenge interdépartemental de pêche des carnassiers les 14 et 15 octobre 2023
- festivités autour des 60 ans du barrage de Lanau du 7 au 10 juin
- Challenge de l'amitié sur le lac d'Enchanet organisé par la mairie d'Arnac et avec le soutien de la FD15 et de l'AAPPMA
- diverses soirées d'accueil des nouveaux arrivants dans le Département du Cantal (Aurillac ; Mauriac ; St Flour)
- opérations de nettoyage des berges du lac de Saint-Etienne Cantalès et les berges de la Jordanne dans le cadre des journées éco-citoyennes
- la fête de la pêche (1^{er} week-end de Juin) organisée au sein des AAPPMA
- présence de stands FD15 au sein de différents salons (CNPL ; Origine Auvergne...)

e- le développement :

- poursuite de la mise en œuvre du projet Phare Région : présence d'une offre de pêche sur 4 sites du Département (lac d'Enchanet ; lac de Lanau ; lac de St Etienne Cantalès et Lastiouilles OT de Sumène Artense) ;
- poursuite des actions définies dans le SDDLDP :
 - recrutement d'un chargé de développement
 - élaboration d'un programme pédagogique à l'attention des écoles du Département
 - pérennisation et adaptation des APN
 - intervention dans le cadre des TAP
 - labellisation de parcours pêche
 - formation PSC1 pour les bénévoles d'AAPPMA intervenants dans les APN...

6- VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS de la FD15

- ces modifications sont portées à connaissance des personnes présentes, par le Président de la FD15. Elles sont validées à l'unanimité par les membres du CA présents.

7- QUESTIONS DIVERSES

→ Un pêcheur interpelle le Président de la FD15 et le représentant de la Préfecture du Cantal afin de savoir si les tailles du brochet et du sandre peuvent être modifiées à l'échelle du Département. Cela permettrait de soutenir l'initiative d'AAPPMA locales ayant instauré un règlement intérieur portant sur des mailles spécifiques à ces espèces, sur certains lacs du Cantal.

☞ Réponse : cette démarche n'est pas possible à l'échelle du seul Département du Cantal car ce sont des décisions qui se prennent à l'échelle nationale uniquement.

→ Parole aux élus :

• M. DELAMAIDE (Vice-Président de la CABA) :

Il insiste sur :

- le rôle des élus dans la préservation de la qualité de l'eau (ex : intervention de la CABA dans l'installation d'une station d'épuration pour la ville d'Aurillac) ;
- le rôle et l'impact économique de la pêche sur le Département ;
- le rôle majeur joué par la FD15 dans la préservation des milieux aquatiques ;
- la relative jeunesse des pêcheurs du Département qui est de bon augure pour l'avenir ;

• M. PICOT (représentant de la mairie d'Aurillac) :

Il souligne le rôle important qu'exerce les pêcheurs en termes de surveillance du bon état écologique des milieux aquatiques (rôle de lanceur d'alertes). Il relève également leur rôle essentiel, dans l'éducation et la sensibilisation aux milieux aquatiques, joué par la FD15 et les AAPPMA locales.

• M. CAUMONT (représentant des hébergements « Clévacances ») :

Il insiste sur le rôle important de l'activité pêche auprès des hébergeurs car cette activité vient compléter de manière non négligeable la saison des réservations d'hébergements. L'activité permet en effet sur certains secteurs d'allonger la saison touristique sur les périodes du Printemps (pêche en 1^{ère} cat.) et l'Automne (pêche en 2nd cat. sur les lacs de barrage).

• M. Cabannes (Président des hébergements « Gîtes de France et Maire d'Arnac)

Il souligne également le rôle important de la FD15 dans l'animation locale et revient sur les installations du projet Phare Région AURA mis en place sur le site de la Gineste sur le lac d'Enchanet (divers équipements pêche mis à la location durant la période estivale). Il remercie également le soutien apporté par la FD15 dans l'organisation du Challenge de l'amitié organisé sur le lac d'Enchanet par la commune d'Arnac et l'AAPPMA locale.

• Mme DIOT (représentante du GEH Dordogne et Truyère) :

Elle souligne l'instauration d'un dialogue de plus en plus constructif entre EDF et la FD15 concernant les gestions de l'eau et de la ressource halieutique.

• M. CHABRILLANGE (Président de la FD19) ; M. CHANSEAUME (vice-Président de la FD63) et M. SANDON (vice-Président de la FD48) :

Le Président de la FD19 souligne les similitudes entre les 2 départements dans les problématiques rencontrées et les politiques de gestions des milieux aquatiques mises en œuvre. Il rappelle que le 2 juin aura lieu la fête de la pêche et qu'elle réunira les FD du 15 – 19 et 63 sur le site du barrage de Bort les Orgues au château de Val.

• M. DEMAI (Secrétaire Général de la Préfecture) :

Il relève plusieurs points :

- le fonctionnement démocratique de notre FD
- l'importance de cette association à l'échelle du Département
- la gestion de la qualité de l'eau représente un axe de travail fondamental pour la FD15. Et elle ne manque pas de le faire remonter régulièrement auprès des services de la Préfecture
- la prédominance de l'intérêt général au sein de cette association, par rapport à l'intérêt individuel

- une action de police de la pêche et des milieux aquatiques qui doit être pérennisée mais qui doit aussi poursuivre son évolution vers de nouvelles synergies avec d'autres services de l'Etat en charge des missions de surveillance (ex : la convention nationale entre gendarmerie et FD15).

Le président fédéral conclut cette Assemblée Générale qui se termine à 21h40.

Bonjour à toutes et tous,

Les membres du Conseil d'administration de la FD du 15 et moi-même remercient la mairie d'Aurillac M. Mathonnier représenté ce jour par M. FRICOT ainsi que l'AAPPMA d'Aurillac et son Président M. Decadi de nous accueillir ce jour à Aurillac.

Je remercie mes collègues administrateurs (absent M. Fournier excusé), les présidents d'AAPPMA, les délégués et membres d'AAPPMA pour leur présence à notre AG.

J'excuse les représentants des AAPPMA Pierrefort M. Mennesson Président, AAPPMA de Riom M. Escourolle Président et M. Maze Trésorier et pour finir M. Tournadre AAPPMA de Condat.

Je remercie pour leurs présences M. Chabrillange Président de la FD 19 M. CHANSEAUME - Vice-Président de la FD 63 et M. Sandon Vice-Président de la FD 48

Bienvenu à vous dans le plus beau Département de France

Je remercie les représentants de l'état et élus présents (M. Demai Secrétaire général Préfecture du Cantal, M. Faure Président du Département et représentant M. Wauquiez pour la Région AURA, M. Sautarel Sénateur du Cantal, Mme Lantuejols Vice-Présidente du conseil Départementale et maire d'Arpajon/Cère, M. Delamaide Vice-Président de la CABA représentant le Président M. Mathonnier), M. Belaidi conseiller départemental, M. Vidal conseiller départemental, M. Fricot représentant M. Mathonnier maire d'Aurillac, Messieurs Meyer et Lalo de la DDT et nombreux ce sont excusés.

Également parmi nous, M. Moissinac - Expert-Comptable au cabinet Inoliance, empêchement de dernière minute remplacé par M. Guillem Geoffroy, M. Semetey Commissaire aux comptes avec M. Raymond, M. Cabannes Président Gites de France et maire d'Arnac, M. Caumon Président Clévacances, EDF Mme Diot représentant le GEH Dordogne et GEH Lot Truyère et M. Alazard pour Groupama.

.

Notre AG peut commencer

Bonne AG à vous toutes et tous.

Chers amis,

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve une nouvelle fois pour cette assemblée générale tous rassemblés autour de notre passion la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Il convient au préalable de valider le Compte Rendu de notre AG du 16 Avril 2023.

Le rapport moral est l'occasion de vous exposer l'ensemble des activités qui ont été réalisées au cours de l'année.

J'ai également une pensée ce jour pour nos ami(es) ainsi que pour tous vos proches qui vous ont quitté dans vos AAPPMA.

Je suis convaincu que la pêche a un rôle majeur à jouer dans les années à venir et je me battrai comme je l'ai toujours fait, afin de défendre la pêche cantalienne que ce soit sur le plan régional ou national

Défendre ses intérêts et vos intérêts.

Mais attention, la défense de la pêche n'est en rien la défense égoïste et individuelle. Notre ambition est la défense de toutes les pêches et de toutes les techniques de pêche au-delà des clivages individualistes.

Revenons à notre AG.

J'aime rappeler aux élus de notre département que la pêche dans le Cantal c'est 11 000 km de cours de 1ère catégorie, 2 500 hectares de lacs de 2^{ème} catégorie, des potentiels piscicoles et halieutiques reconnus dans tout l'hexagone, un patrimoine exceptionnel avec encore beaucoup de milieux protégés mais si fragiles, un atout incontournable et indispensable pour le Cantal.

Nous tous ici présent ce jour, nous avons le devoir de préserver ce patrimoine exceptionnel, et de le léguer aux générations futures dans le meilleur état possible.

J'interpelle également les élus présents ce jour et tous les élus du département sur la crise du bénévolat et l'avenir des associations..

Encore merci à tous les bénévoles pour votre investissement.

La fin des associations et la disparition du bénévolat, c'est signer la mort de nos territoires ruraux.

La pêche dans le Cantal c'est en 2023, 12 377 cartes de pêche (environ + 0,53 %, nous avons été impacté par la météo sinon ce chiffre serait meilleur-Actuellement en 2024 nous somme à + 1 %) ce qui la place comme la première association du Département du Cantal. C'est 15 AAPPMA qui quadrillent tout notre territoire soit 225 administrateurs locaux bénévoles passionnés, 15 administrateurs fédéraux, 8 salariés, 1 CDD, 1 stagiaire et 2 services civiques à venir. Je voudrais particulièrement les remercier et redire que la force de notre réseau est ce maillage du territoire, qui nous permet d'avoir une présence globale et une connaissance fine de notre département.

La pêche dans le Cantal, c'est une fédération de pêche, une entreprise avec son budget, ses salariés et ses multiples missions qu'il faut exercer dans un contexte souvent difficile car en permanence lié à l'eau, aux effets des changements climatiques et à des comportements sociétaux en perpétuel mouvement.

La Fédération de Pêche du Cantal est une petite Fédération avec des moyens financiers limités. Nos ressources humaines font le maximum pour mener à bien nos missions et nous avons de plus en plus de difficultés à les réaliser et les développer dans des domaines où les enjeux et la demande sont grands grande.

Son personnel est compétent et motivé avec des actions entreprises et réalisées en parfaite cohérence avec nos missions statutaires.

Aussi avec une gestion rigoureuse, je remercie la trésorière fédérale Mme Madelaine et les salariés de la FD pour le résultat des comptes 2023 qui sera positif. L'arrêté des comptes 2023 a été validé le 20 mars lors du dernier CA par les administrateurs mais également par les vérificateurs aux comptes.

En 2023, le conseil d'administration a continué à investir pour le présent et l'avenir.

Le bilan des actions 2023 vous sera présenté de façon détaillée au cours de cette Assemblée Générale par les élus et les Techniciens de la Fédération.

Je vous informe cependant des principales actions :

- Partie connaissance

La connaissance des milieux et des espèces constitue la base de toute gestion.

La Fédération travaille depuis de nombreuses années à la structuration et la mise en œuvre des réseaux Départementaux de suivis pérennes poisson (IPR) et thermie aujourd'hui reconnus, et en parallèle des études innovantes pour améliorer notre compréhension des phénomènes naturels et la réponse des espèces par rapports à tous les changements actuels notamment climatique.

- Partie milieux

Projets d'acquisitions foncières avec la Fondation des pêcheurs 2 sites sont ciblés et une première acquisition foncière est en cours. Ce site se situe sur la montagne de Chaubasse

(Pradiers, bassin de l'Allanche), un plan de gestion spécifique y sera mis en œuvre à partir de 2024.

A ce sujet il est important de souligner que suite à une rencontre avec M. DESCOEUR député du Cantal, cet exemple a été repris dans le rapport de la mission d'information parlementaire sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique.

- Également Implication forte de notre structure dans les politiques de l'Eau (Arrêtés Interdépartementaux de limitation des usages de l'Eau, Comité Ressource en Eau, Assises de l'Eau, SAGE, contrats de rivières...) avec le portage de certaines actions opérationnelles, appel à projet biodiversité Préfecture du Cantal (Etude dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées en 2024)

- Pour finir, Le point essentiel et central sur connaissance/restauration/gestion est la révision du Plan Départemental de protection des milieux aquatiques et gestion des ressources piscicoles le PDPG

Pour sa réalisation en 2023, recrutement d'un CCD 18 mois, comité de pilotage associant tous nos partenaires, rencontre de toutes les structures GEMAPI et les AAPPMA...) et en parallèle l'acquisition et le développement d'un outil informatique permettant la rédaction et le partage du PDPG mais également des éléments de connaissance des milieux aquatiques aux collectivités piscicoles mais également à tous nos partenaires.

-

Le but étant de réaliser un état des lieux de nos rivières, lacs et retenues dans le Cantal afin de programmer des actions de restauration des milieux en collaboration avec tous nos partenaires et définir suite à cette démarche la gestion piscicole adéquate selon l'état du milieu.

Notre souhait c'est que tous nos partenaires s'approprient et adhèrent à notre démarche.

- Promotion et développement du loisir pêche

La pêche activité de pleine nature non délocalisable, outil pour l'animation des territoires et source de retombées économiques pour le CANTAL.

Volonté de développer l'offre pêche, tant pour les locaux que pour les touristes via des animations spécifiques mais également via le développement d'une offre pêche thématisée adaptée et valorisée (labellisation de parcours de pêche).

12 Ateliers pêche nature (APN) adolescents

Nous sommes très heureux de pouvoir proposer cette offre dans tout le département du Cantal.

14 APN estivaux en partenariat avec les OT du Cantal
C'est l'activité proposée par les OT qui recueille le plus de succès

De nombreux partenariats avec les établissements scolaires notamment la section pêche et étude des milieux aquatiques du collège de Massiac.

Présence dans la presse, médias et réseaux sociaux

Participation magazines FNPF et ARPARA

Participation à différents salons notamment au premier salon Origine Auvergne (gros succès) et au Carrefour National de la Pêche de loisir.

Je profite de la présence de mon collègue de la FD 63 pour indiquer que l'édition 2025 aura lieu du 17 au 19 janvier 2025. Il va évoluer et se réinventer.

Poursuite de la mise en œuvre du Projet phare Région

Pour rappel, mise à disposition de barques électriques, canoés pêche et Float Tubes pour les pêcheurs et éventuellement les non pêcheurs sur plusieurs site du département. Mais également sur certains territoires nous allons plus loin avec la mise à disposition de matériel de pêche et appâts en collaboration avec les OT.

Mise en place de parcours labellisés suivant les critères de la FNPF

Travail sur la labellisation hébergements pêche avec Gites de France et Clévacances

Des événements pêche ont lieu tout au long de l'année tels que le challenge carnassier en 2023 au lac de St Etienne, la participation au Cantal tour sport avec les AAPPMA locales et beaucoup d'autres choses...

L'embauche d'un salarié janvier 2024 pour la réalisation des actions identifiées dans le SDDL

Promouvoir notre département et ses richesses c'est notre combat. Fidéliser et participer à la venue de nouveaux arrivants dans notre département par l'intermédiaire de la pêche c'est faire revivre nos territoires ruraux.

Une ruralité sans pêcheurs ce sont des territoires moins dynamiques, moins attractifs et moins vivants. Une ruralité sans pêcheur c'est obligatoirement moins de biodiversité. La ruralité nous la défendons.

La pêche et le tourisme pêche atouts indéniable pour le Département du Cantal. Des efforts financiers importants pour la Fédération et les AAPPMA du Cantal pour mettre en valeur cette activité de pleine nature.

Le tourisme pêche est essentiel et vital pour nos territoires et pour l'activité économique.

Également, l'information et la sensibilisation des jeunes publics sont indispensables.

Ce sont eux qui deviendront les pêcheurs et responsables de demain.

Les sensibiliser aux problématiques environnementales au travers de l'eau est un devoir. Ils comprendront donc mieux ce qui les entoure et s'adonneront à la pêche en intégrant ce concept qui nous anime et nous attire au bord de l'eau.

Il est nécessaire de prouver que la pêche existe dans le Cantal, que la pêche est capable de se mobiliser pour des événements, qu'elle aussi participe à l'attractivité du territoire, à la vie économique, à la protection et l'éducation à l'environnement

Pour que la pêche ne soit pas oubliée, pour que la pêche ne soit pas mise de côté, pour que la pêche ait son mot à dire concernant l'avenir de notre Cantal

- Juridique et police de la pêche

Je souhaite revenir sur 2 points les atteintes aux milieux et la police de la pêche vous seront présentés par les salariés

Suite au dépôt de plainte de la fédération de pêche du Cantal concernant la pollution du L'Ander une convention de fiducie a été réalisée entre les parties pour un montant de 80 000 euros.

Cette enveloppe financière gérée par la Fédération de pêche du Cantal doit servir à la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant l'Ander (2024/2025).

Concernant la police de la pêche, plusieurs réunions et actions ont été réalisées sous la coupe de M. Delamaide responsable de la commission.

Juste vous donner une information importante à savoir la signature d'une convention de partenariat entre la FNPF et la Gendarmerie Nationale. Convention à décliner au niveau départemental.

Je rappelle qu'à travers toutes ces actions, ce que je souhaite réaffirmer aujourd'hui c'est que nous sommes les premiers gestionnaires, protecteurs et défenseurs des milieux aquatiques.

Également, dans cette intervention, en lien direct avec l'année 2023, je souhaite évoquer des sujets essentiels et malheureusement récurrents maintenant... qui concernent notre activité : les milieux aquatiques et la pêche.

• Le partage de l'eau lié aux changements climatiques

L'année 2023, avec la canicule et la sécheresse, ne constitue que les prémices des changements climatiques annoncés depuis plus de 30 ans.

Nous sommes très préoccupés par le réchauffement climatique et l'impact récurrent sur nos milieux aussi bien qualitatif que quantitatif.

La ressource en eau doit être partagée équitablement entre tous les acteurs.

Face à cette situation, les milieux aquatiques souffrent. Les causes :

- L'assèchement des zones humides, subventionné par de l'argent public pendant des années
- L'absence d'une gestion concertée de la ressource en eau
- Le gaspillage de l'eau potable par nous tous

Les cours d'eau du Cantal, avec une biodiversité exceptionnelle, ont souffert.

L'Eau est un bien commun :

- vital pour la vie
- Vital pour les activités économiques
- Vital pour les milieux aquatiques du CANTAL et les espèces patrimoniales qui s'y trouvent depuis des siècles

Ce réchauffement climatique, une réalité sur nos territoires avec un bouleversement de l'hydrologie et des températures.

Les poissons sont les premiers indicateurs de ces changements, les pêcheurs sont donc en première ligne face à ces bouleversements.

L'avenir sur nos territoires des espèces de tête de bassin versant comme la truite est plus que jamais incertain.

Notre territoire possède encore des richesses naturelles que beaucoup nous envient, ne les dilapidons pas ! Il est encore temps d'agir et surtout de prendre des décisions justes et courageuses pour l'avenir de nos territoires.

Cet avenir passe par une capacité de résilience à retrouver ou à préserver. Cette résilience doit être le fondement de nos actions, pour préserver nos milieux, mais en définitif également préserver nos activités !

L'eau est un bien commun qui bénéficie à l'ensemble des usages, ne la sacrifions pas sur l'autel de la non remise en question de nos activités qui ne sont plus toujours adaptées à la situation climatique actuelle.

La Fédération n'est opposée à aucune évolution et discussion – sauf à celles qui entraînent la destruction et la mort des cours d'eau

Nous connaissons les difficultés du monde agricole et nous les comprenons. Nous sommes en quelque part dans le même bateau et nos préoccupations sont si proches, avoir de l'eau en quantité et qualité.

Des solutions existent et en tout premier lieu la restauration ou la création de zones humides.

Des projets de retenues collinaires ont vu le jour ou sont en cours de réalisation.

Ils vont avoir des conséquences indéniables sur la ressource en eau notamment en têtes de bassin et le réchauffement favorisant la dégradation de la qualité des eaux

La Fédération se devra d'être très vigilante concernant ces projets.

Nous sommes attachés à ce que le Cantal rayonne, l'agriculture en est un maillon essentiel.

Nous serons engagés et aux côtés des agriculteurs pour conseiller ou trouver ensemble des solutions, des alternatives permettant de préserver, voir restaurer tout en maintenant des activités économiques.

Le réchauffement climatique et son impact sur la qualité de l'eau. Je ne pouvais pas oublier la problématique cyanobactéries. Episodes de plus en plus fréquents et longs.

Le combat qui doit être le nôtre est la préservation de nos milieux aquatiques avec l'ensemble de nos partenaires et acteurs locaux. Pour que les milieux et les espèces ne soient pas laissés pour compte

Je suis persuadé que la discussion, les échanges sont les meilleurs moyens d'arriver à une cohabitation apaisée et positive entre tous les acteurs de l'eau

• le développement de la micro hydroélectricité

Nous pêcheurs, les cours d'eau du CANTAL, avons déjà payé un lourd tribut avec la construction des grands barrages au milieu du siècle dernier.

Le développement des énergies renouvelables (dont l'énergie hydroélectrique) est nécessaire. Cependant, nous ne pouvons entendre que les microcentrales hydroélectriques soient promues dans ce cadre.

Nos cours d'eau ont déjà souffert de ces petits aménagements qui profitent à des investisseurs privés et qui ont engendré une altération significative des milieux et des espèces patrimoniales.

L'optimisation et la modernisation des grands ouvrages existants devraient être la seule voie de développement de cette énergie. Pour preuve 2 % des ouvrages de production hydroélectrique produisent 98 % de l'énergie sur le bassin Dordogne

Nous sommes totalement opposés à la micro-hydroélectricité qui a un effet dévastateur sur nos rivières pour un rendement ridicule. Nos cours d'eau sont déjà largement impactés par d'autres pressions, cela pourrait être des coups de boutoirs définitifs pour nos milieux et nos espèces.

L'énergie éolienne tue nos paysages, la micro-hydroélectricité tue nos rivières et toute sa biodiversité.

Sur ce sujet en conclusion, nous sommes favorables à une optimisation des capacités de production des grands barrages existants.

• Les attaques des « défenseurs de la cause animale »

Les attaques des associations animalistes en 2023 ont continué....

Leur objectif est de faire interdire la pêche ... comme la chasse.

Bien que moins médiatique, le combat qu'ils mènent ne se fait plus forcément sous l'œil des caméras ou dans les médias : c'est un travail de lobbying auprès des élus (Maires, CD, CR, Députés, Sénateurs, ...)

Pour preuve l'interdiction du tir de régulation du grand cormoran pour la période 2022-2025. Tous nos efforts, tout notre travail est anéanti par l'arrivée de cet étranger qui pille nos rivières, nos lacs et retenues.

Une étude a été engagée en 2022 sur demande du Gouvernement par l'OFB, la FNPF et plusieurs Fédérations pour évaluer une nouvelle fois l'impact de ces prédateurs allochtones sur des espèces piscicoles de nos eaux en danger.

Suite au rendu de cette étude mais également face au mécontentement et désarroi des pisciculteurs, nous espérons vivement que le quota triennal de tirs pour la régulation du grand cormoran département par département soit rétabli dans les plus brefs délais.

Pour rappel, La pêche est :

- une activité ancestrale, familiale, intergénérationnelle
- un mode de vie dans les territoires ruraux comme le Cantal
- une activité de pleine nature accessible à tous et qui génère 10 M d'€ de retombées économiques dans le Cantal

- via la Fédération et les AAPPMA, c'est aussi une activité qui étudie les espèces, protège et restaure les milieux aquatiques et anime tous les territoires

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus nous comptons sur vous pour nous soutenir notamment concernant la régulation du grand cormoran.

Pour conclure, je rappelle que Le combat pour l'eau impose une vigilance de tous les instants et demande de siéger partout où la Loi et les règlements nous y autorisent. Ainsi, nous travaillons quotidiennement en étroite collaboration avec les Agences de l'eau, la Préfecture, la DDT, L'OFB, la Région AURA, le département, les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats de rivières, EDF, SHEM, EPIDOR, CEN Auvergne et les Parc Naturel Régionaux.

La fédération c'est un engagement dans tous les débats locaux pour faire valoir ce devoir de préservation des milieux et de développement à travers ses participations aux réunions. De nombreuses structures où nous sommes membres.

Comme vous allez le constater, de nombreuses actions ont été réalisées en 2023 avec le soutien de tous nos partenaires et je les remercie vivement aujourd'hui, les AAPPMA, les Agences de l'eau, la région AURA, la FNPF, l'ARPARA, le club halieutique, le CD 15, la CABA, Groupama, le Crédit Agricole centre France, les syndicats de rivières, les communautés de communes, les communes, EDF, Shem et les parlementaires.

Merci à tous nos partenaires pour l'intérêt que vous portez à notre association, nos missions et nous y sommes très sensible

Je fais également de mon mieux pour défendre nos intérêts, le Cantal auprès de tous les organismes ou je siège tout comme mes collègues administrateurs auprès de la Région AURA, ARPARA, des ententes de bassins Adour Garonne et Loire Bretagne et le Club Halieutique

Je tiens à remercier les Présidents et bénévoles des AAPPMA qui ne comptez ni votre temps ni votre dévouement pour assurer la défense et la promotion de la pêche dans le Cantal

Enfin ma gratitude s'adresse à l'ensemble des administrateurs et à l'ensemble du personnel de la Fédération pour son sérieux, compétence et disponibilité.

Vive la pêche, vive la ruralité et soyons fiers d'être pêcheurs

Nous avons tous le Cantal dans notre cœur, il coule dans nos veines tel le grand volcan Cantal ou naissent et coulent nos si belles rivières. Le Cantal élu premier département de France pour sa qualité de l'air, tous ensemble nous le voulons aussi pour sa qualité de l'eau.

Nous voulons le meilleur pour le Cantal ! Et faire que nos faiblesses d'hier et d'aujourd'hui deviennent nos forces de demain.

Avant de donner la parole à la Trésorière Fédérale pour exposer les comptes de l'exercice, je demande à l'assemblée la validation du rapport moral 2023.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

MARC GEORGER

PRESIDENT DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU CANTAL



Association FEDERATION DE PECHE
14 ALLEE DU VIALENC

15000 AURILLAC

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



Sociétés d'expertise comptable inscrites au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'AURA et d'Occitanie et de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC Lyon-Riom
Membre du regroupement France Défi

Nos experts-comptables

Sabrina GINIOUX
Christophe BERTRAND
Geoffroy GUILLEM
Jérôme MOISSINAC
Pierre TOURRETTE
INNOLIANCE CAUGEÇ

**Nos commissaires
aux comptes**

Sabrina GINIOUX
Christophe BERTRAND
Jérôme MOISSINAC

Assurance

MMA ENTREPRISE
N° 113 516 318



✉ accueil@innoliance.fr

☎ 04 71 64 94 94

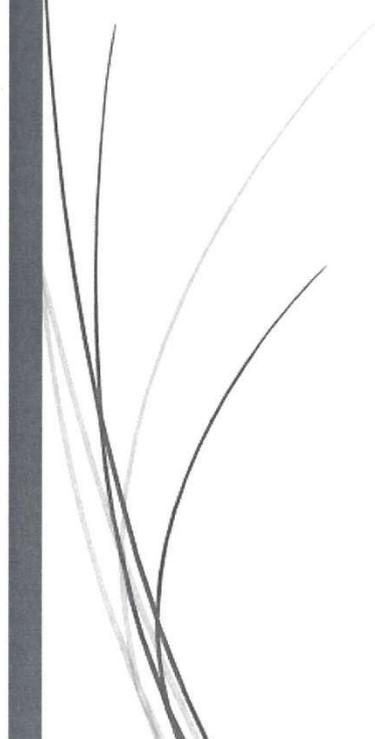
📍 3 Rue du 11 novembre, 15000 Aurillac

www.innoliance.fr

Page : 1



COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

| | | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 |
|--|---|------------|-------------------|-----------|------------|
| | | Brut | Amort. et Dépréc. | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| | Frais d'établissement | | | | |
| | Frais de recherche et de développement | | | | |
| | Donations temporaires d'usufruit | | | | |
| | Concessions brevets droits similaires | | | | |
| | Autres immobilisations incorporelles (1) | | | | |
| | Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| | Terrains | 11 891 | | 11 891 | 11 891 |
| | Constructions | 281 014 | 236 873 | 44 141 | 54 721 |
| | Installations techniques, mat. et outillage indus. | 34 042 | 21 325 | 12 717 | 15 604 |
| | Autres immobilisations corporelles | 239 956 | 116 899 | 123 057 | 57 501 |
| | Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) | | | | | |
| Participations évaluées selon mise en équival. | | | | | |
| Autres participations | | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts | | | | | |
| Autres immobilisations financières | 689 | | 689 | 680 | |
| TOTAL (I) | 567 593 | 375 097 | 192 495 | 140 397 | |
| ACTIF CIRCULANT | STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | | | | |
| | En-cours de production de biens | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | | | | |
| | Marchandises | | | | |
| | Avances et Acomptes versés sur commandes | 886 | | 886 | |
| | CREANCES (3) | | | | |
| | Créances clients, usagers et comptes rattachés | 28 390 | | 28 390 | 8 468 |
| | Créances reçues par legs ou donations | | | | |
| Autres créances | 437 879 | | 437 879 | 399 509 | |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | 585 056 | 4 210 | 580 847 | 402 906 | |
| DISPONIBILITES | 255 855 | | 255 855 | 369 367 | |
| Charges constatées d'avance | 12 139 | | 12 139 | 15 772 | |
| TOTAL (II) | 1 320 204 | 4 210 | 1 315 995 | 1 196 023 | |
| COMPTES DE REGULARISATION | Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) | | | | |
| | Primes de remboursement des obligations (IV) | | | | |
| | Ecarts de conversion actif (V) | | | | |
| | TOTAL ACTIF (I à V) | 1 887 797 | 379 307 | 1 508 490 | 1 336 419 |
| (1) dont droit au bail | | | | | |
| (2) dont à moins d'un an | | | 689 | 680 | |
| (3) dont à plus d'un an | | | | | |

Bilan Passif

| | | 31/12/2023 | 31/12/2022 | |
|-----------------------------------|--|---|------------------|--------|
| FONDS PROPRES | Fonds propres sans droit de reprise | | | |
| | Fonds propres statutaires | 938 850 | 954 555 | |
| | Fonds propres complémentaires | | | |
| | Fonds propres avec droit de reprise | | | |
| | Fonds propres statutaires | | | |
| | Fonds propres complémentaires | | | |
| | Ecarts de réévaluation | | | |
| | Réserves | | | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | | |
| | Réserves pour projet de l'entité | | | |
| Autres | | | | |
| Report à nouveau | | | | |
| Excédent ou déficit de l'exercice | 75 900 | (15 704) | | |
| | Total des fonds propres (situation nette) | 1 014 750 | 938 850 | |
| | Fonds propres consommables | | | |
| | Subventions d'investissement | 97 784 | 97 654 | |
| | Provisions réglementées | | | |
| | Total des autres fonds propres | 97 784 | 97 654 | |
| | Total des fonds propres | 1 112 535 | 1 036 504 | |
| Fonds reportés et dédiés | Fonds reportés liés aux legs ou donations | | | |
| | Fonds dédiés sur subventions d'exploitation | | | |
| | Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes | 42 225 | | |
| | Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public | | | |
| | Total des fonds reportés et dédiés | 42 225 | | |
| Provisions | Provisions pour risques | | | |
| | Provisions pour charges | 84 218 | 76 306 | |
| | Total des provisions | 84 218 | 76 306 | |
| DETTES (1) | DETTES FINANCIERES | | | |
| | | Emprunts obligataires convertibles | | |
| | | Autres emprunts obligataires | | |
| | | Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) | | |
| | | Emprunts et dettes financières divers | | |
| | | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 633 | |
| | DETTES D'EXPLOITATION | | | |
| | | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 82 958 | 82 866 |
| | | Dettes des legs ou donations | | |
| | | Dettes fiscales et sociales | 92 994 | 63 640 |
| | DETTES DIVERSES | | | |
| | | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| | | Autres dettes | 75 507 | 77 104 |
| | Produits constatés d'avance | 17 420 | | |
| | Total des dettes | 269 512 | 223 610 | |
| | Ecarts de conversion passif | | | |
| | TOTAL PASSIF | 1 508 490 | 1 336 419 | |
| | Résultat de l'exercice exprimé en centimes | 75 900,24 | (15 704,36) | |
| | (1) Dont à moins d'un an | 268 879 | 223 610 | |
| | (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP | | | |

Compte de Résultat

1/2

| | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---|----------------|----------------|
| | | 12 mois | 12 mois |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Cotisations | 239 137 | 230 165 |
| | Vente de biens et services | | |
| | Ventes de biens | | |
| | dont ventes de dons en nature | | |
| | Ventes de prestations de service | 116 550 | 51 987 |
| | dont parrainages | | |
| | Produits de tiers financeurs | | |
| | Concours publics et subventions d'exploitation | 561 435 | 529 642 |
| | Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | | |
| | Ressources liées à la générosité du public | | |
| | Dons manuels | | |
| | Mécénats | | |
| | Legs, donations et assurances-vie | | |
| | Contributions financières | | |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 10 803 | 35 637 | |
| Utilisations des fonds dédiés | | | |
| Autres produits | 7 332 | 7 972 | |
| | Total des produits d'exploitation | 935 256 | 855 402 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de marchandises | | |
| | Variation de stock | | |
| | Achats de matières et autres approvisionnements | 21 054 | 17 000 |
| | Variation de stock | | |
| | Autres achats et charges externes | 302 963 | 330 966 |
| | Aides financières | | |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | 14 911 | 14 505 |
| | Salaires et traitements | 306 522 | 282 330 |
| | Charges sociales | 125 790 | 122 217 |
| | Dotation aux amortissements et dépréciations | 44 225 | 37 132 |
| | Dotation aux provisions | 7 912 | 7 506 |
| | Reports en fonds dédiés | 42 225 | |
| | Autres charges | 30 798 | 28 622 |
| | Total des charges d'exploitation | 896 399 | 840 277 |
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | 38 857 | 15 125 |

Compte de Résultat

2/2

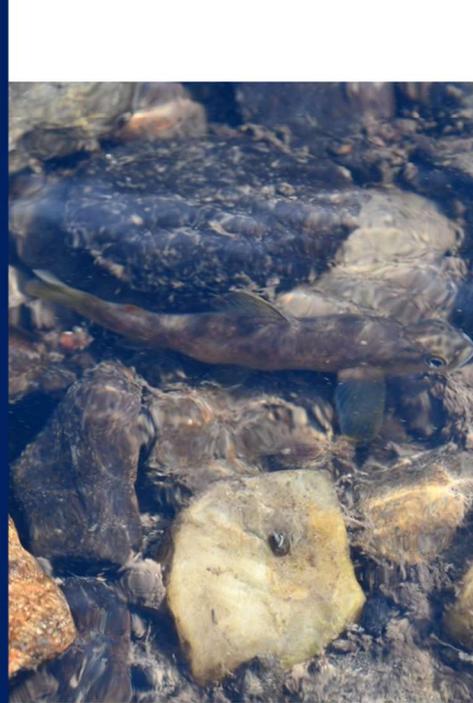
| | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---|------------|------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 38 857 | 15 125 |
| PRODUITS FINANCIERS | De participation | 15 | |
| | D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés | 17 834 | 8 712 |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | 6 669 | |
| | Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | |
| Total des produits financiers | | 24 518 | 8 712 |
| CHARGES FINANCIÈRES | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 4 210 | 6 669 |
| | Intérêts et charges assimilées | 856 | 17 168 |
| | Différences négatives de change | | |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| Total des charges financières | | 5 065 | 23 838 |
| RESULTAT FINANCIER | | 19 453 | (15 126) |
| RESULTAT COURANT avant impôts | | 58 310 | (1) |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Sur opérations de gestion | 34 571 | 4 441 |
| | Sur opérations en capital | 32 389 | 24 752 |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| Total des produits exceptionnels | | 66 960 | 29 193 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Sur opérations de gestion | 48 591 | 44 896 |
| | Sur opérations en capital | | |
| | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 779 | |
| Total des charges exceptionnelles | | 49 369 | 44 896 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | 17 590 | (15 703) |
| Participation des salariés aux résultats | | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | |
| TOTAL DES PRODUITS | | 1 026 733 | 893 307 |
| TOTAL DES CHARGES | | 950 833 | 909 011 |
| EXCEDENT ou DEFICIT | | 75 900 | (15 704) |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| Dons en nature | | | |
| Prestations en nature | | | |
| Bénévolat | | | |
| TOTAL | | | |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| Secours en nature | | | |
| Mise à disposition gratuite de biens | | | |
| Prestations | | | |
| Personnel bénévole | | | |
| TOTAL | | | |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



FÉDÉRATION DU CANTAL
POUR LA PÊCHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE

05/04/2024



DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE

-  Accueil
-  Rapport moral
-  Bilan cartes de pêche 2023
-  Rapport financier
-  Bilan technique
-  Bilan actions juridiques et police de la pêche
-  Bilan développement, promotion, communication
-  Questions diverses
-  Clôture de l'Assemblée générale





RAPPORT FINANCIER



LES PÊCHEURS DU CANTAL EN 2023

| Produit | Saison 2022 | Saison 2023 | Evolution sur l'année | |
|---|---------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | % |
| Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023 | 3 298 | 3 334 | +36 | +1.09% |
| Carte Personne majeure | 2 789 | 2 639 | -150 | -5.38% |
| Carte Personne majeure – Offre d'automne | 37 | 42 | +5 | +13.51% |
| Sous-Total des cartes Personne Majeure | 6 124 | 6 015 | -109 | -1.78% |
| Carte Découverte Femme | 564 | 542 | -22 | -3.90% |
| Carte Personne mineure | 1 185 | 1 211 | +26 | +2.19% |
| Carte Découverte -12 ans | 1 741 | 1 791 | +50 | +2.87% |
| Carte Hebdomadaire | 640 | 716 | +76 | +11.88% |
| Carte Journalière | 2 058 | 2 102 | +44 | +2.14% |
| Total Cartes de Pêche | 12 312 | 12 377 | +65 | +0.53% |
| Option Club Halieutique Interdépartemental | 55 | 40 | -15 | -27.27% |
| Total cartes de pêche + options | 12 367 | 12 417 | +50 | +0.40% |

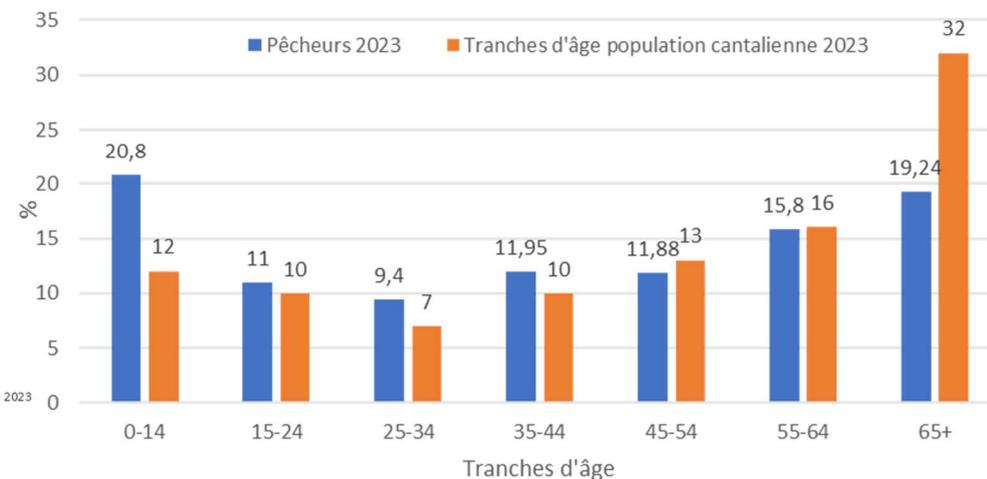


LES PÊCHEURS DU CANTAL EN 2023

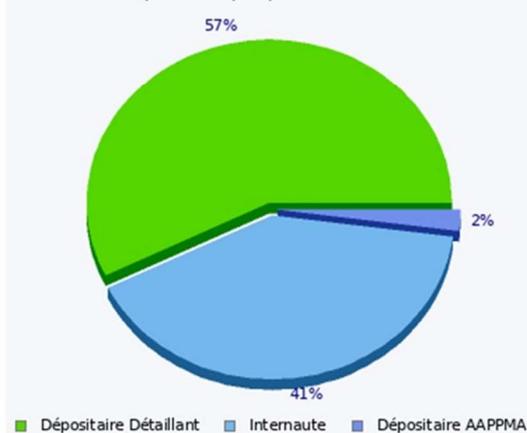
Evolution des produits par mois



Pyramide des âges des pêcheurs cantaliens en 2023 comparée à celle de la population cantalienne



Répartition par points de vente



Âge moyen pêcheurs : 41,4 ans (Cantal 46,9 ans)



Âge médian pêcheurs : 43 ans



Population de pêcheurs plutôt jeune !



BILAN TECHNIQUE



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES



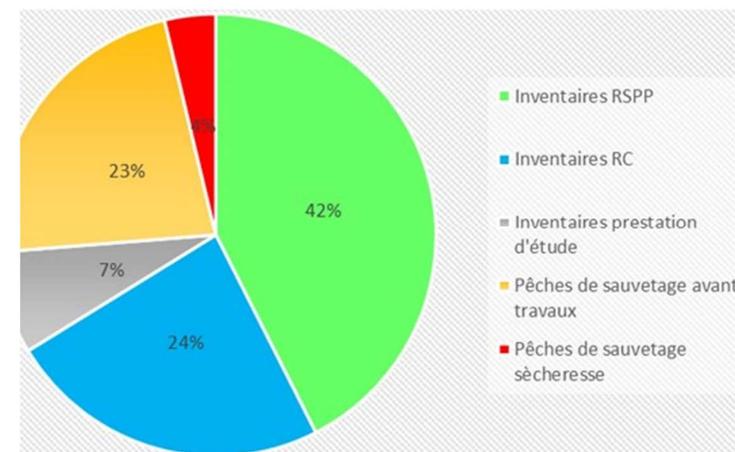
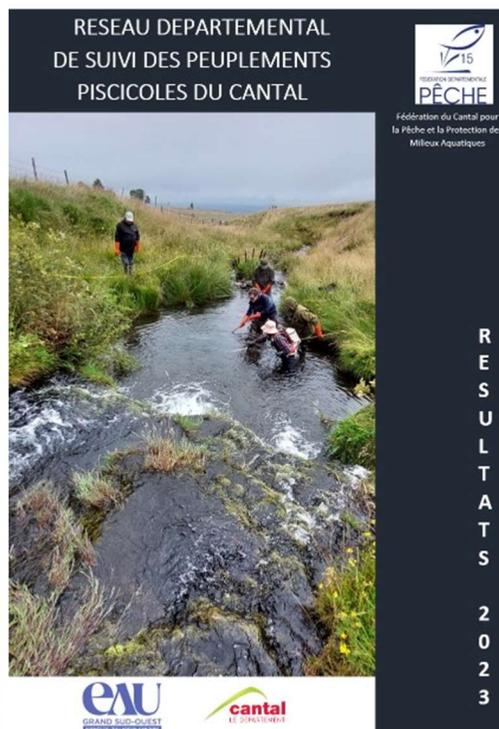
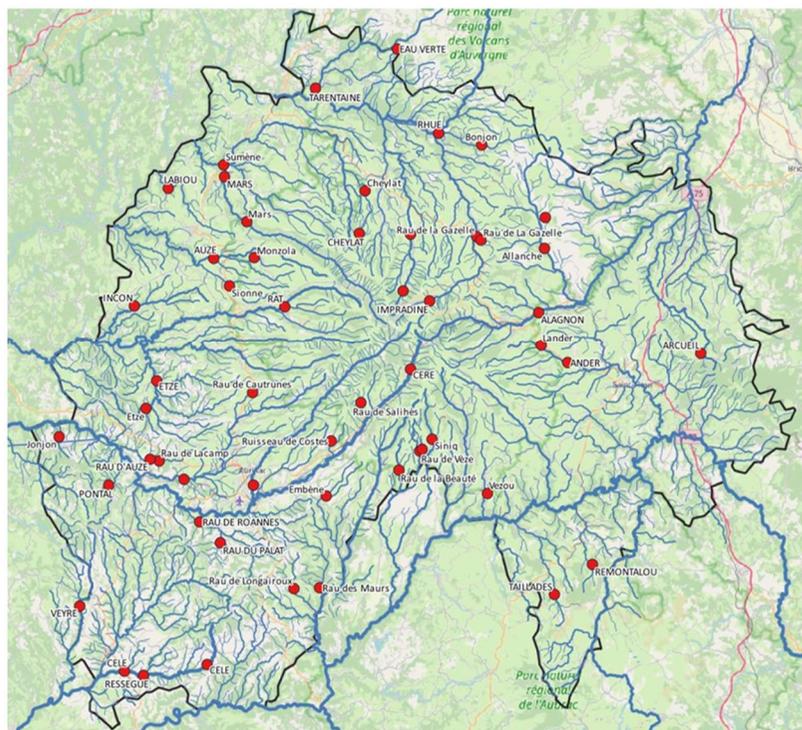
SUIVIS ET SAUVETAGE DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

 80 opérations de pêche à l'électricité en 2023 !

 dont **58 inventaires, 33 de l'Observatoire !**

 Traitement et analyse via le **module « pêche électrique »** du Web-PDPG

 316 HJ





SUIVIS ET SAUVETAGE DES PEUPLEMENTS PISCICOLES

 Organisation d'une session de formation **d'habilitation électrique de bénévoles d'AAPPMA**

 Constitution d'un groupe de pêche électrique départemental

 **7 personnes** formées en 2023 !



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES

RESEAU DE SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU

 **39 stations FD** en 2023

 Lien avec observatoire piscicole

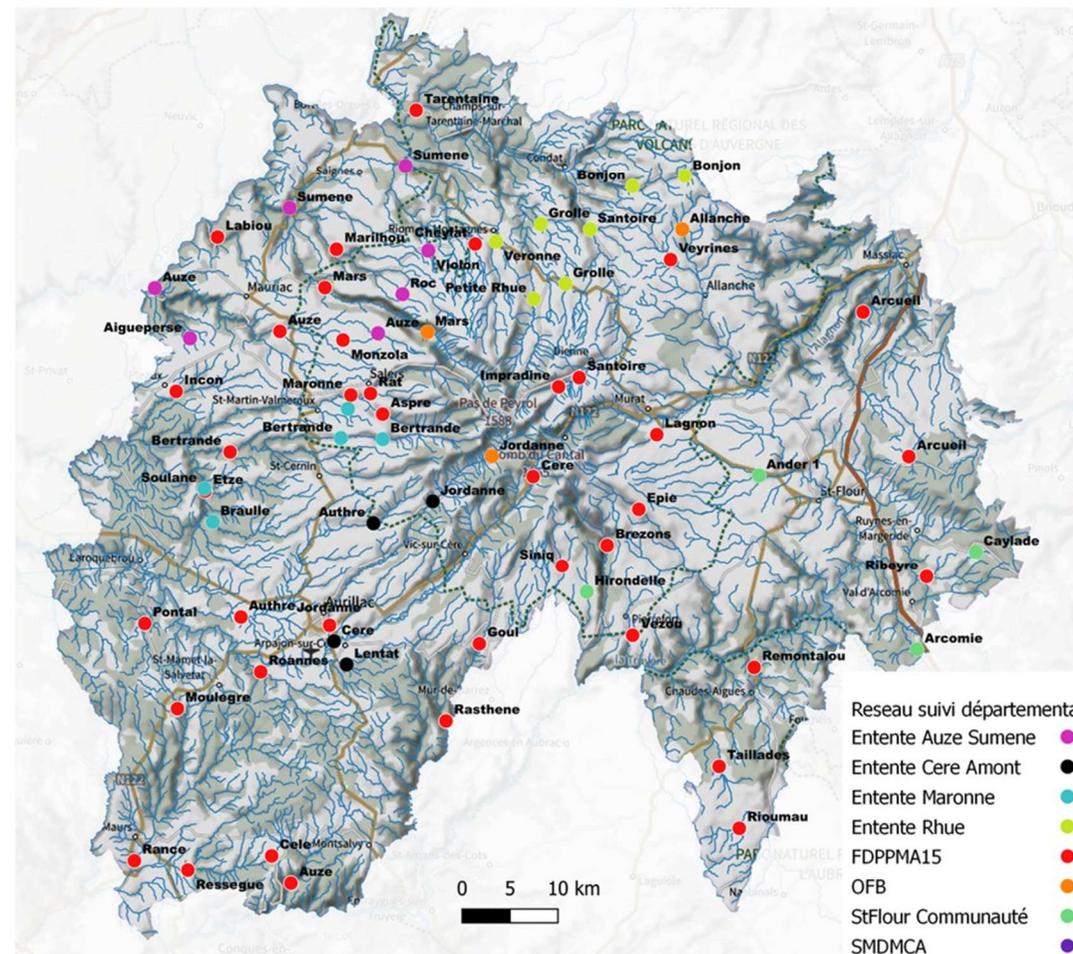
 Utilisation du **module thermie** de l'application **Web-PDPG**

 **Animation du réseau départemental**

 Réseau pérenne de 72 stations

 33 stations gérées par partenaires

 Analyse départementale



SUIVI DE LA REPRODUCTION DES ESPECES

 **Truite commune** en lien avec projet ou réalisation de travaux de restauration

 **Sandre** en lien avec EDF pour optimiser la gestion des marnages



GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

-  Participation aux Comités de Gestion de la Ressource en Eau
-  Centralisation d'informations sur l'état hydrologique des cours d'eau (partenaires/AAPPMA/pêcheurs)
-  Participation aux échanges sur les nouveaux Arrêtés Cadre Interdépartementaux Lot/Dordogne/Alagnon
-  3 pêches de sauvetage : Rau de Salihès, Rau de Polminhac, Arcueil



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES



ETUDE SPECIFIQUE – STRATEGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTEGEES



 Volonté de l'Etat d'enrayer l'érosion globale de la biodiversité

 Objectifs à horizon 2030 d'atteindre 30% du territoire bénéficiant de mesure de protection et 10% en protection forte

 Contribution à la réflexion sur la priorisation et les actions

 Recrutement d'un stagiaire de M2, C. GRENIER

 Portage d'une étude : « Etat des lieux et amélioration des connaissances des cours d'eau des bassins du Lagnon et du ruisseau de Marzes »

 Agrégation des connaissances : poisson, thermie, qualité, hydromorphologie...

 Acquisition de connaissances supplémentaires

 Proposition d'actions de préservation/restauration/mesures de protections réglementaires fortes



CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES



ETUDE SPECIFIQUE – ACCOMPAGNEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES

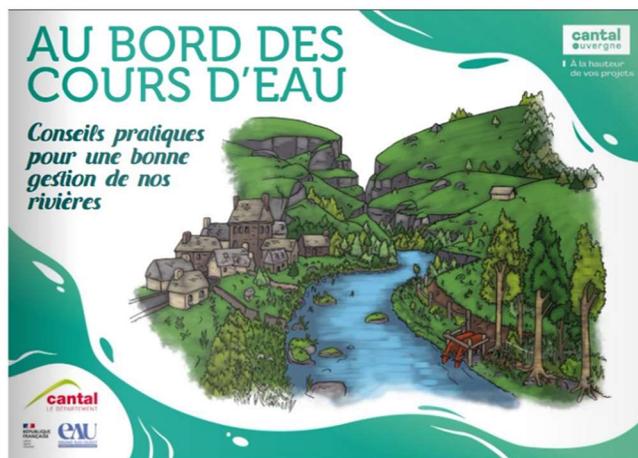
 Réunion de restitution et d'échanges sur le réseau RCD

 Démarche Rivière Sauvage

 Evaluation de la fonctionnalité des ouvrages de franchissements piscicoles sur le Mars (faisabilité étude RFID)

 Réseau « poisson » et « thermie »

 Guide du riverain



RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



ACTIONS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



 Création d'habitats piscicoles sur le lac de barrage de Lastioules

 Projets d'acquisitions foncières

 Pré du chau (Collandres)

 Montagne de Chaubasse (Pradiers)



 Accompagnement de projets de restauration portée par des collectivités

 Entente Rhue

 CR Célé

 CT Truyère

 CT Alagnon

 SDMA



RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

 Projet d'acquisition d'une parcelle en vue de protéger et restaurer les milieux aquatiques

 **Site de 21ha** : prairie d'estives, 10 ha de zones humides et 450 ml du ruisseau des Chaubasses (BV Allanche)

 Objectifs :

 Amélioration des pratiques de pâturage

 Création d'une ripisylve

 Plantation de haies

 Protection/restauration des zones humides

 Partenariat Fondation des Pêcheurs / FD15 / CEN



 **Acquisition validée !**



PARTENARIATS POUR LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

-  Participation aux échanges techniques en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (COFIL, COTECH...)
-  Accompagnement financier sur des projets de restauration des milieux aquatiques, en 2023 :
 -  Remise à ciel ouvert et re-méandrage d'un affluent du Lemmet (Saint-Saturnin) – Pays Gentiane
 -  Restauration des zones humides du Claux et reconnexion du ruisseau de La Blatte avec la Petite Rhue (Le Claux) – Pays Gentiane
 -  Restauration de la continuité écologique sur le Célé au niveau du moulin de Carrègues (Le Trioulou) – SMCLM
 -  Restauration de la continuité écologique sur l'Ander au Rochain (Andelat) – St-Flour Communauté
 -  Mise en défens des berges sur l'Arcueil et le Landeyrat - SIGAL



GESTION DES LACS DE BARRAGE



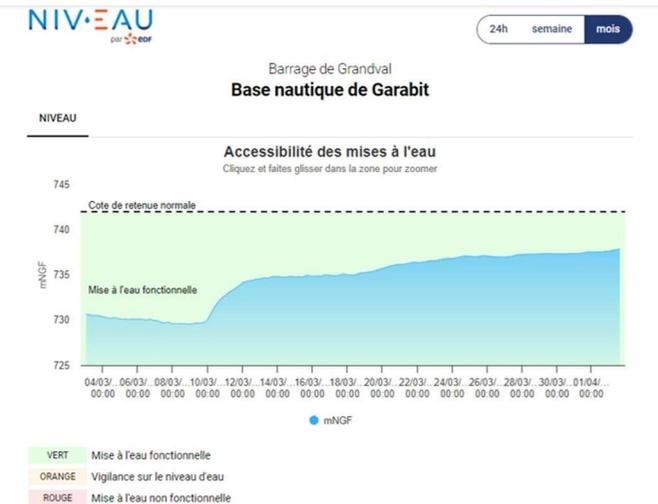
GESTION PISCICOLE

| | BROCHET | SANDRE | GARDON | TRUITE ARC-EN-CIEL | CARPES | MONTANT |
|-----------------------------|---------|--------|--------|--------------------|---------|----------|
| ST-ETIENNE-CANTALES / NEPES | 340 kg | | | | 1200 kg | 8 229 € |
| ENCHANET - GOUR DU NOIR | | | | 125 kg | | 1 899 € |
| GRANDVAL - LANAU | 50 kg | 205 kg | 400 kg | | 209 kg | 6 747 € |
| LACS DE L'ARTENSE | 100 kg | 100 kg | 200 kg | | | 4 980 € |
| TOTAL | 490 kg | 305 kg | 600 kg | 125 kg | 1409 kg | 21 855 € |



AMELIORATION DE LA FONCTIONNALITE DES LACS

-  Nombreux échanges avec EDF pour optimiser la gestion des marnages au printemps
-  Recrutements globalement bons en 2023 !
-  Projet de nouvelles mise à l'eau

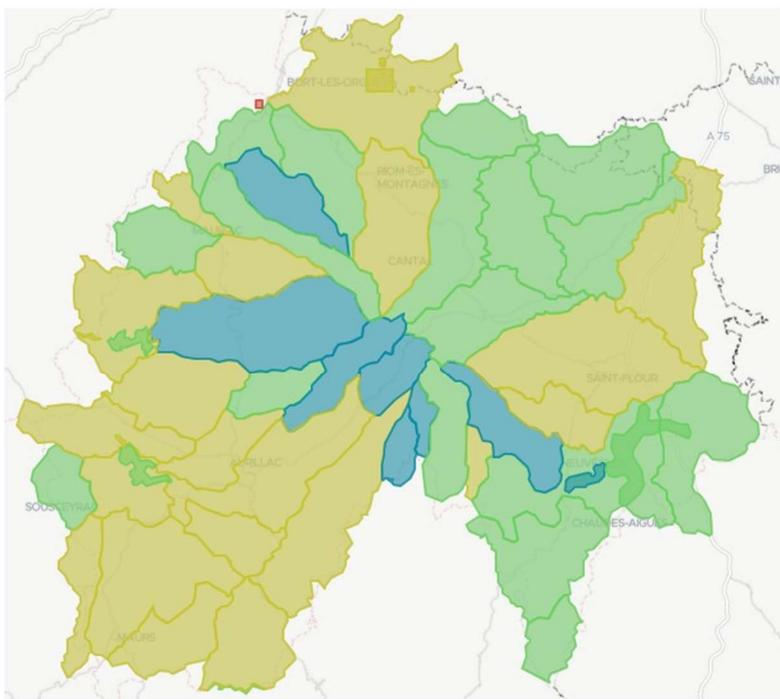


REVISION du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles

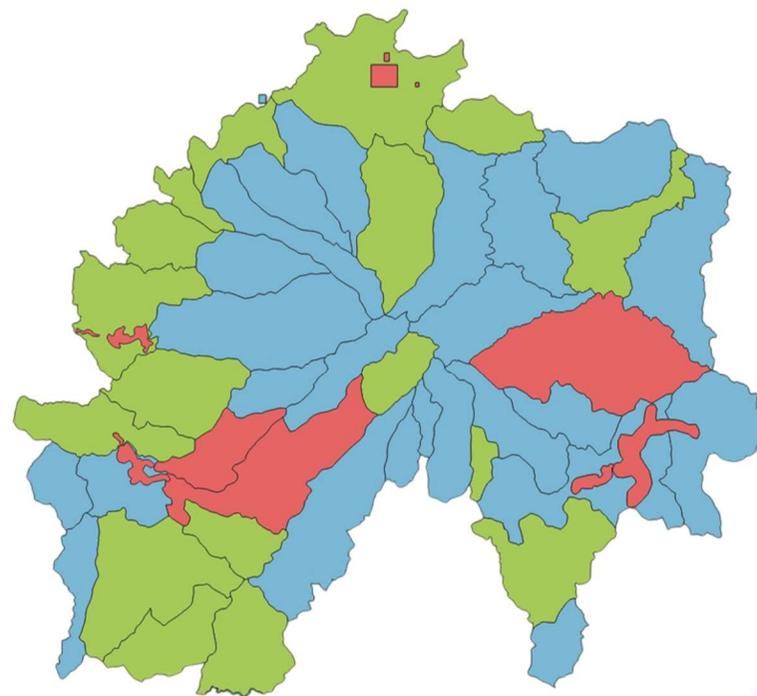
ETAT D'AVANCEMENT

- ✓ Caractérisation des contextes
- ✓ Diagnostic du territoire
- ✓ Définition des plans d'actions et des gestions piscicoles

- rencontre **effectuée** avec tous les partenaires techniques
- rencontre **en cours** avec toutes les AAPPMA



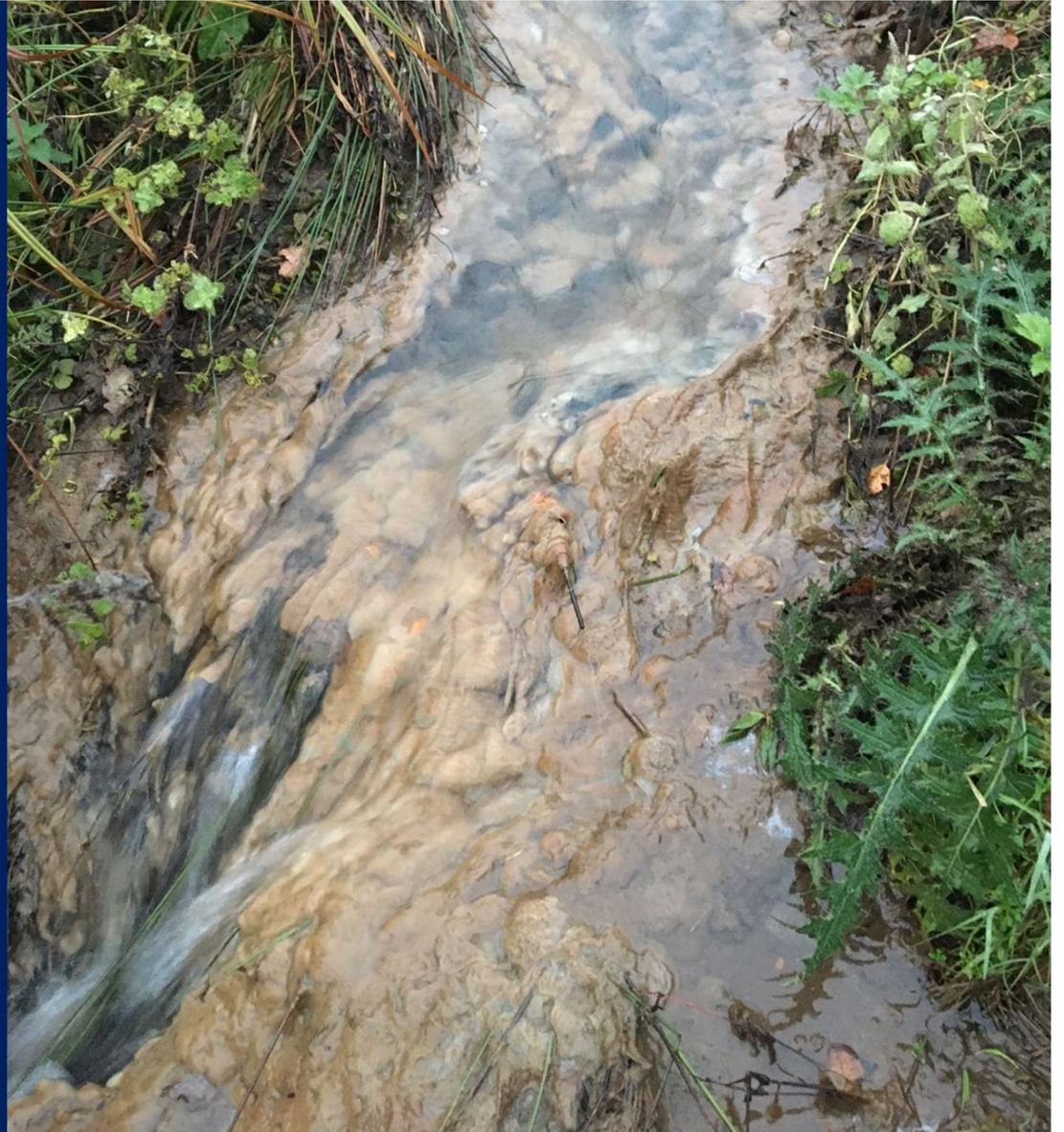
États fonctionnels (non définitif)



Gestions piscicoles (non définitif)



BILAN
POLICE DE LA PÊCHE
ET
ATTEINTE AUX
MILIEUX



BILAN JURIDIQUE ET CONSTATS D'ATTEINTES AUX MILIEUX

 16 affaires suivies par la Fédération en 2023

 **3 jugements** : 2 en faveur de la FDPPMA mais sans reconnaissance d'un préjudice écologique (procédures en appel), 1 requête auprès du tribunal administratif rejetée

 **2 plaintes** en cours suite à pollution en 2021 et 2022, relance d'une plainte de 2018

 **4 classements sans suite** après PV ou plainte, demande copie dossier pour 3 affaires

 **2 dossiers en cours** au tribunal : appel partie adverse (PV 2014) et attente paiement condamnation

 **3 dossiers en attente** de retour du Procureur

 **signature convention fiduciaire** suite à pollution de l'Ander en 2017

 **signalements** d'atteinte aux milieux auprès des services de l'Etat ou gestionnaire :

 travaux (affluent Véronne, Mars, Marilhou, Moulègre)

 dépôt (Résonnet)

 pollutions (Alagnon, Hirondelle, Sumène, Ayres)

 débit (Rhue)



| CONTRAT DE FIDUCIE | |
|--|--|
| <small>ENTRE LES SOUSSIGNÉES :</small> | |
| Responsable pollution | |
| <small>D'une part,</small> | |
| ET | |
| FDPPMA du Cantal | |
| <small>D'autre part,</small> | |
| ET | |
| Fiduciaire | |
| <small>D'autre part,</small> | |
| <small>Ci-après désignées collectivement par les « PARTIES », ou individuellement par la « PARTIE ».</small> | |
| <small>La présente convention et ses annexes sont dénommées ci-après « Le Contrat » pour l'ensemble de leurs éléments.</small> | |

POLICE DE LA PÊCHE



- 🐟 2 chargés de développement de la Fédération
- 🐟 25 gardes de pêche particuliers bénévoles répartis sur 11 AAPPMA
- 🐟 Organisation de tournées de surveillance 1^{ère}/2^{ème} catégorie avec les GPP
- 🐟 Organisation d'une tournée de surveillance avec la gendarmerie de Laroquebrou
- 🐟 Contrôles de police de la pêche par l'OFB
- 🐟 + de 1500 contrôles effectués
 - 🐟 dont 745 contrôles via Vigipêche
 - 🐟 ⚠️ 7 retours seulement sur 25 GPP (bilan des contrôles) !
- 🐟 Perspectives 2024
 - 🐟 Déclinaison de la convention de partenariat pour la préservation de l'Environnement et de la Biodiversité avec la Gendarmerie Nationale
 - 🐟 Organisation de tournées avec les GPP 1^{ère}/2^{ème} catégorie
 - 🐟 + de 600 contrôles depuis le 1^{er} janvier dont 400 via Vigipêche



BILAN PROMOTION DEVELOPPEMENT COMMUNICATION



FONDATION
D'ENTREPRISE

Cantal 15 Pêche

Réglementation
Pêche 2023

**GÉNÉRATION
PÊCHE**

Fédération Départementale de Pêche
14 Allée du Vialenc - Aurillac
Tél. 04 71 48 19 25
www.cantal-peche.com

ATELIERS PÊCHE NATURE 2023



12 APN
ADO

Aurillac - Champs/Condat -
Murat/Allanche/ Massiac - Chaudes-
Aigues - Riom es Montagnes - Maurs -
Vic sur Cère - Laroquebrou - Mauriac -
Saint-Flour

160 jeunes formés

14 APN
ESTIVAUX

Champs, Condat, Massiac,
Murat/Allanche, Pierrefort, Chaudes -
Aigues, Saint-Flour, Vic sur Cère,
Aurillac, Mauriac , Maurs , Laroquebrou,
Pleaux, Puy Mary

1235 participants sur
64 ½ journées pêche

1 APN
ADULTES

Bassins Cère et Lot (AAPPMA Aurillac –
Laroquebrou – Maurs Châtaigneraie –
Vic sur Cère)

15 adultes formés



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

cantal
LE DÉPARTEMENT

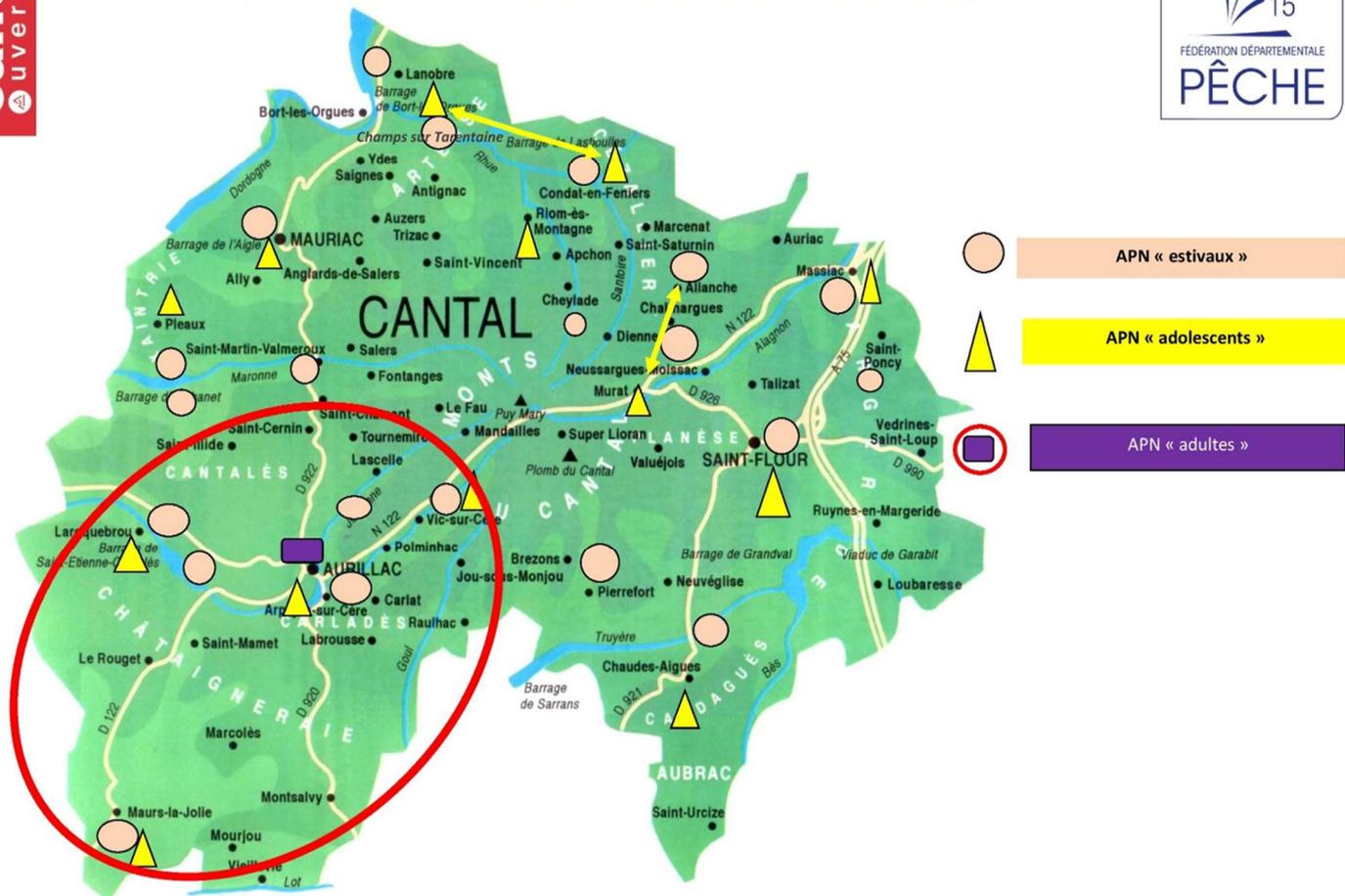


AAPPMA du
Cantal

ATELIERS PÊCHE NATURE 2023



Carte Ateliers Pêche Nature 2023



ATELIERS PÊCHE NATURE « adolescents » en images



LOISIRS ■ Pierre Ville et Raphaël Fontaine, deux jeunes passionnés
Deux pêcheurs à l'honneur

Pierre Ville et Raphaël Fontaine, âgés de 16 et 18 ans, sont des inconditionnels de l'école de pêche de l'ADAPPA d'Aurillac.

Ils en sont devenus des mordus et tous les deux sont des passionnés inconditionnels de la pêche au leurre, en particulier après avoir suivi avec assiduité les ateliers de pêche nature.

Bien conscients des enjeux qui se jouent

Leur premier contact avec l'ADAPPA d'Aurillac a eu lieu de manière informelle, lors de la venue du Canal tour sport à Rothbard pour Raphaël et au forum Découvertes sport à Aurillac pour Pierre.

Malgré leur jeune âge, les deux ont acquis un regard qu'ils portent sur la pêche en tant que loisir et des plus lucides. Avec le dérèglement climatique notamment, ils sont bien conscients des enjeux qui se jouent au niveau des cours d'eau et se travaillent par des dégradations de leur environnement : pesticides d'usage abusif, surpêche, dérèglement du niveau de température, pollutions de tout ordre, ce qui contribue à une réduction du poisson.

Mais ils ont aussi porteurs d'une espérance en voulant faire changer les choses et agit pour modifier cette trajectoire. Preuve en est, ils sont intervenus dans l'école de pêche en tant qu'ambassadeurs, apprenant leurs conseils aux plus jeunes, participer aux diverses actions environnementales touchant les milieux aquatiques et la protection des cours d'eau telles que les campagnes de ramassage des déchets, la vigilance accrue pour la pêche et avoir participé à la vie de l'ADAPPA.

INVESTIS. L'école de pêche de l'ADAPPA d'Aurillac a de bons jurés devant elle avec ces pêcheurs.

ATELIERS PÊCHE NATURE « estivaux » en images



- **Lycée Agricole Louis Mallet de Saint-Flour** – Bac Pro GMNF « parcours Environnement » - accueil de stagiaires
- **Collège P.Galéry de Massiac** – Section « Pêche et étude des milieux aquatiques »
- **Collège d'Allanche**– Atelier « Fermes de demain »
- **Collège de Vic-sur-Cère** dans le cadre du programme CANTAL'ENS du Conseil Départemental
- **Ecoles de Granges et de Champs-sur-Tarentaise** – action portée par l'AAPPMA de Champs -sur-Tarentaise
- **Collège de Riom-ès-Montagnes** – action portée par l'AAPPMA de Riom -ès-Montagnes
- **Collège Jules Ferry Aurillac**
- **Ecoles du Bassin Célé cantalien** – action portée par l'AAPPMA de Maurs Châtaigneraie et le Syndicat Mixte Bassin Célé/Lot médian.
- **Centres de loisirs du Cap Blanc et ALC**
- **Centre de Loisirs de la Mayenne**
- **Centre de Loisirs Arpajon sur Cère**

Atelier PEMA

Pratiquer sa passion

Atelier Pêche et Etude des Milieux Aquatiques

- Un programme de la 6e à la 3e
- Des sorties en rivière et en lac/barrage
- Différentes techniques pratiques avec des moniteurs diplômés
- 1h de théorie toutes les 2 semaines
- Collège disposant d'un internat
- Carte de pêche à tarif réduit auprès de notre partenaire AAPPMA de Massiac
- Matériel de pêche fourni par le collège

L'atelier PEMA s'adresse à tous les élèves volontaires de la sixième à la troisième. Il offre une pratique du loisir pêche et une sensibilisation aux milieux aquatiques au sein d'un dispositif **unique en France**

PÉRIODE D'ESSAI POSSIBLE EN DÉBUT D'ANNÉE

Nos partenaires

Collège Pierre Galéry
4 avenue Jean Moulin 15500 MASSIAC
04 71 23 03 54

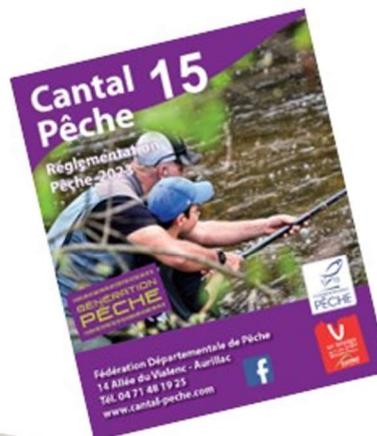


DEVELOPPEMENT - PROMOTION - COMMUNICATION



SUPPORTS PAPIERS

- Édition réglementation (Cantal Pêche 2023)
- Flyer APN estivaux
- Magazines FNPF et ARPARA
- Articles de presse
- Articles revues collectivités territoriales



Inventaire écrevisses par ADN environnemental dans les cours d'eau du Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne

Dans le cadre du contrat vert et bleu porté par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la Fédération du Cantal associée à celle du Puy-de-Dôme, a initié un inventaire des écrevisses à pattes blanches sur le territoire des Volcans d'Auvergne. L'objectif : améliorer la connaissance sur la présence de cette espèce en régression. Cet inventaire, réalisé par analyse ADN et prospection, vise à localiser les cours d'eau où vit encore cette écrevisse autochtone.



Depuis plusieurs années, de très nombreuses atteintes environnementales (pollution, destruction d'habitats, introduction d'espèces exotiques) ont provoqué la régression voire la disparition de l'écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius palpeus) sur les cours d'eau des territoires du Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne.

En 2023, la Fédération poursuit l'inventaire afin d'identifier et localiser toutes les populations encore existantes afin de mieux protéger les secteurs en présence de l'espèce soit :

- par la mise en place de moyens de protection réglementaire ou
- par des dispositifs de sauvegarde de l'espèce lors de l'instruction des dossiers administratifs.

CETTE ACTION S'EST CONSTRUITE SUR DEUX APPROCHES METHODOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES :

1. la recherche de la présence de l'espèce cible par ADN environnemental (ADNe) :

2. la recherche et localisation des populations par prospection.

L'identification des cours d'eau à prospecter a été définie à partir de : données de suivi de l'espèce les plus récentes et la connaissance des sites de la présence d'écrevisses exotiques concurrentes, (majoritairement l'écrevisse de Californie - *Pacifastacus lenisculus*).

De 2021 à 2023, 25 cours d'eau situés dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ont été prospectés. 23 font état de nuit car plus propice à leur observation.

18 des 25 rivières prospectées ont également fait l'objet de prélèvement d'ADN environnemental (ADNe) permettant une identification par analyse ADN d'échantillons d'eau prélevés en rivières.

Les 1^{ers} résultats des prospections révèlent que seulement 5 des 25 cours d'eau sont encore occupés par des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les bassins étudiés.

La pêche présente et plébiscitée dans le « Cantal Tour Sport » 2023

A destination des 6-18 ans, le "Cantal Tour Sport" a été pensé autour de la découverte des activités physiques de pleine nature. Organisé par le Conseil départemental, cet événement se déroule le temps d'une journée sur des sites incontournables de la pratique dans le Cantal.

Créé en 2014, le Cantal Tour Sport a pour objectif de permettre au plus grand nombre de venir découvrir une trentaine d'activités différentes, dont la pêche, sur le thème des sports de pleine nature.

Depuis le départ, la Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA concernées participent à ce grand rendez-vous sportif et font découvrir différentes pratiques de la pêche : à la mouche en float tubes, au "coup", des commissions en bateaux et en canoës. En 2023, la pêche a été encore une fois plébiscitée par les 4 000 participants et participantes.

EVENEMENTS HALIEUTIQUES

- **Cantal Tour Sport** (organisation CD15 – participation FD + AAPPMA concernées)
- **Challenge interdépartemental pêche carnassiers 14/15 octobre**
- **60 ans barrage Lanau – 07/10 juin**
- **Challenge de l’Amitié sur le lac d’Enchanet** (organisation mairie Arnac – soutien FD et AAPPMA Pleaux) – 28/29 octobre

CHALLENGE INTERDÉPARTEMENTAL DE PÊCHE DES CARNASSIERS

1 jour et demi de pêche pour les 60 équipages en bateaux

1 jour et demi d'expo et animations gratuites

Lac de Saint-Etienne-Cantalès
Puech des Ouilhes (Cne de Lacapelle-Viescamp)
14/15 octobre 2023



cantal auvergne **EDITION ETE**

cantal Tour Sport

30 ACTIVITÉS GRATUITES à découvrir pour les 6-18 ans

DU 11/7 AU 1ER AOÛT 2023

11/7 Vie sur Cère • 18/7 Lac des Graves
 19/7 Mauriac • 20/7 Lastouilles
 25/7 Lioran • 27/7 Cirque de Mallet
 1/8 Renac

Chaque jour à vos côtés

cantal MON DÉPARTEMENT

20 ans 1903-2023

INSCRIPTIONS, PROGRAMME ET RENSEIGNEMENTS SHR.CANTAL.FR



DEVELOPPEMENT - PROMOTION - COMMUNICATION

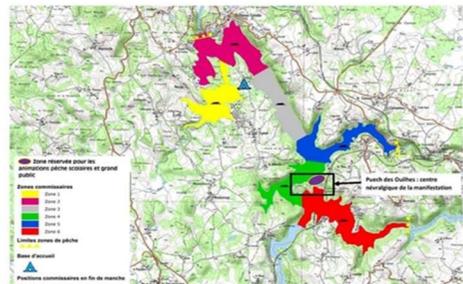


CHALLENGE CARNASSIERS À ST ETIENNE CANTALÈS EN PHOTOS VILLAGE EXPO ET ANIMATIONS



Programme Challenge carnassiers

VENDREDI : Base Nautique du Puech des Ouilhes (Commune de Lacapelle - Viescamp)
De 14h00 à 20h00 : Accueil des participants à la Base Nautique du Puech des Ouilhes
 - Stationnement des véhicules et des remorques, mise à l'eau des embarcations dans la zone réservée et surveillée par une entreprise de gardiennage.
SAMEDI : Base Nautique du Puech des Ouilhes (Commune de Lacapelle - Viescamp)
06h45 : Appel des concurrents - Rappel du règlement et des consignes de sécurité - Vérification conformité des dossiers inscription - Vérification des Bateaux
07h30 : Départ sur zone. Départ échelonné
08h00 : Pêche non-stop pendant 8h30
16h30 : Fin de l'action de pêche et retour à la base d'accueil.
DIMANCHE : Base Nautique du Puech des Ouilhes (Commune de Lacapelle - Viescamp)
06h45 : Appel des concurrents
07h30 : Départ sur zone. Départ échelonné - Appel et pointage des bateaux par le commissaire principal positionné au large de la mise à l'eau - Les bateaux devront, à l'appel de leur numéro, passer au plus près du bateau du commissaire principal pour le contrôle du port du gilet de sauvetage, des cuissardes, de la présence des numéros et vérification de la preuve du contrôle du bateau - Présence de deux bateaux de commissaires en amont et en aval pour un départ à petite vitesse.
08h00 : Pêche non-stop de 2h30
11h30 : Fin de l'action de pêche, retour à la base d'accueil et sortie des bateaux.



Programme village expo et animations au Puech des Ouilhes (Cne Lacapelle-Viescamp)

Ouverture au public le samedi de 09h00 à 16h30 et le dimanche de 09h00 à 12h00

- Environnement - eau - milieux aquatiques - pêche
- ❖ Fédération Départementale de Pêche
 - ❖ Protection du Milieu Aquatique
 - ❖ Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
 - ❖ EDF



Animations pêche - Tout public - GRATUITES - Matériels de pêche mis à disposition

- ❖ Simulateur de pêche
- ❖ Initiation pêche par Moniteurs Guide de pêche (pêche carnassiers en bateau et canoé, pêche au coup et feeder, pêche de la carpe)



DEVELOPPEMENT - PROMOTION - COMMUNICATION



CHALLENGE CARNASSIERS À ST ETIENNE CANTALÈS EN PHOTOS « PÊCHE »

- 60 équipages inscrits
- Mobilisation des AAPPMA du Bassin d'Aurillac, Laroquebrou et Maurs Châtaigneraie



POURSUITE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DEFINIES DANS LE SDDL

- **Recrutement d'un Chargé de Développement**
- **Pérennisation/adaptation APN**
- **Elaboration d'un programme pédagogique (eau, milieux aquatiques, pêche) à l'attention des écoles du département**
- **Interventions dans le cadre des TAP**
- **Labellisation « hébergements pêche » via Gîtes de France + Clé Vacances + indépendants**
- **Labellisation parcours de pêche**
- **Formation PSC1 bénévoles AAPPMA intervenants dans les APN – partenariat FD/GROUPAMA**
- **Poursuite soutien aux AAPPMA**
- **Elargissement Projet phare Région (RNC – OT Vic + Châtaigneraie Cantalienne + CNL)**
- **Acquisition barnums pour APN**

PERSPECTIVES POUR 2024



Liste des parcours labellisés (évolutions possible) / en cours de labellisation / hors labellisation

AAPPMA Aurillac :

- « famille » : plan d'eau de Lafeuillade
- « passion » : La Jordanne dans Aurillac (street fishing) + La Jordanne à la Ponétie + plan d'eau du Mours (Vézél Roussy)

AAPPMA Laroquebrou :

- « passion » : La Cère à Laroquebrou

AAPPMA Maurs :

- « famille » : plan d'eau du Rouget + plan d'eau Domaine du Fau à Maurs

AAPPMA Vic sur Cère :

- « passion » : La Cère à Vic/Cère

AAPPMA Pleaux :

- « passion » : La Maronne dans St Martin Valmeroux + l'Etze (cnes de St Illide et St Santin Cantalès)

AAPPMA Mauriac :

- « famille » : plans d'eau Val St Jean ??? et Lavaurs
- « passion » : La Sumène à Vendes

AAPPMA Champs sur Tarentaine :

- « famille » : La Tarentaine camping de Champs + lac du Tauron
- « passion » : lac du Tact (Brochet) + étang de la Crégut (black-bass)

AAPPMA Condat :

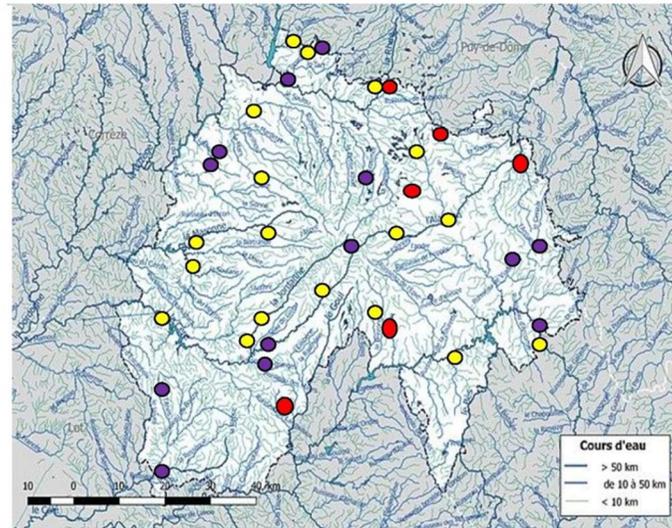
- « famille » : plan d'eau de Condat
- « passion » : la Rhue à Condat

AAPPMA Allanche :

- « famille » : lac de Vèze
- « passion » : l'Allanche en aval bourg d' Allanche - **panneautage déjà fait – Manque passage commission de labellisation**

AAPPMA Murat :

- « famille » : lac du Pêcher
- « passion » : l'Alagnon à Murat et aval Neussargues (Le Pachou)



Type famille (hors critères labellisation) Parcours « famille » Parcours « passion »

AAPPMA Saint-Flour :

- « famille » : LA Truyère au Terran (Cnes Chaliers et Loubaresse) + étang de Lastic + étang de Belvezet (Cne Tiviers)
- « passion » : barrage de Lanau (avec AAPPMA Chaudes-Aigues) - **panneautage déjà fait – Manque passage commission de labellisation**

AAPPMA Pierrefort :

- « famille » : plan d'eau de Montrozier (Cne Pierrefort) - **aménagement d'un PMR déjà réalisé**
- « passion » : Le Brezons à Liadières - **panneautage déjà fait – Manque passage commission de labellisation**

AAPPMA Massiac :

- « famille » : Alagnon dans Massiac (au niveau du camping) - **Mise en place d'un PMR en mai 2024**



VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS

